



Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 116 et 123 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

I. Introduction

1. Les précédentes recommandations que la Cinquième Commission a faites à l'Assemblée générale au titre des points 116 et 123 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/55/690 et A/55/852.

2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ces questions à ses 58e, 59e, 61e, 64e, 66e et 67e séances, les 7, 8, 10, 21, 24 et 25 mai 2001. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/55/SR.58, 59, 61, 64, 66 et 67).

3. Pour la poursuite de ses travaux, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'Organisation des Nations Unies non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission, et textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général (A/55/928);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'emploi des jeunes cadres dans certains organismes du système des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention » (A/55/798);

c) Note du Secrétaire général transmettant ses observations, ainsi que celles du Comité administratif de coordination, sur le rapport du Corps commun

d'inspection intitulé « L'emploi des jeunes cadres dans certains organismes du système des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention » (A/55/798/Add.1);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines et financières au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/55/857);

e) Note du Secrétaire général transmettant ses observations sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines et financières au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/55/857/Add.1).

II. Examen des propositions

A. Projet de décision A/C.5/55/L.62

4. À la 67e séance, le 25 mai, le représentant du Pakistan, coordonnateur des consultations officielles sur la question de la délégation de pouvoir, a présenté, au nom du Président, un projet de décision intitulé « Rapport du Corps commun d'inspection sur la délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines et financières au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/55/L.62).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/55/L.62 sans le mettre aux voix (voir par. 9, projet de décision I).

B. Projet de décision A/C.5/55/L.88

6. Également à la même séance, la Commission était saisie d'un projet de décision, présenté par le Président, intitulé « Projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'Organisation des Nations Unies non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en missions, et textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général » (A/C.5/55/L.88).

7. Avant que l'on se prononce sur le projet de décision, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration pour expliquer sa position (voir A/C.5/55/SR.67).

8. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/55/L.88 sans le mettre aux voix (voir par. 9, projet de décision II).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

9. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Rapport du Corps commun d'inspection sur la délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines et financières au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

- a) Accueille avec satisfaction le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines et financières au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies »¹;
- b) Prend note des commentaires y relatifs du Secrétaire général²;
- c) Fait siennes les recommandations du Corps commun d'inspection;
- d) Décide d'examiner sur la question le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires durant la partie principale de sa cinquante-sixième session.

Projet de décision II

Projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'Organisation des Nations Unies non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission, et textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général

L'Assemblée générale décide de reporter à sa cinquante-sixième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur le projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'Organisation des Nations Unies non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission, et textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général³.

¹ A/55/857.

² A/55/857/Add.1.

³ A/55/928.